

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21-05-2026

L'an deux mil vingt-six et le 23 avril à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mme BELLE Céline, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mme MORCEL-LECHES Emmanuelle, Mr FLANDIN Nicolas, Mme GUELOU Gaëlle, Mr NODIN Cyril, Mme COTTARD Annie, Mr CRIGNON François, Mme SEGAL Aurélie, Mr BANC Jean-Philippe, Mme DELHOME Emma, Mr CHAREYRON Jocelyn

Etaient excusés :

Mme FRAISSE-COMBE Marie a donné pouvoir à Mme BELLE Céline

Mr CHALENCON Romain a donné pouvoir à Mr NODIN Cyril

Etaient absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MORCEL-LECHES

Nombre de membres en exercice : 15 ; Nombre de membres présents : 13 ; Nombre de votants : 15

Date de convocation : 12-05-2026

I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II-Affaires soumises à délibération

D021-2026 Amendes de police

La commune peut prétendre à une subvention intitulée « amendes de police » d'un montant de 3 475 €, attribuée au titre d'une opération de mise en sécurité. Cette somme doit être affectée rapidement mais en lien avec la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter cette subvention au financement de l'achat d'un radar pédagogique ainsi que de panneaux de signalisation, afin de renforcer la sécurité routière sur le territoire communal.

Pour information, un radar coûte entre 1 756 € HT et 2 839 € HT. Il fonctionne sur batterie solaire. On peut le déposer même sur une départementale s'il est après le panneau de la commune.

L'option USB permet de connaître les données de passage et enregistrer les vitesses.

Proposition de mettre des LEDS sur le passage piéton de l'école.

Vote à l'unanimité

D022-2026 Délégation du maire

Lors de la séance du conseil municipal du 20 mars, le conseil municipal a accordé à Monsieur le Maire les délégations suivantes (7 sur les 29 possibles) :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 7 000 € par sinistre.

Par ailleurs, afin de permettre l'encaissement des loyers liés aux différentes locations appartenant à la commune, le Trésor public a informé la collectivité que le Maire doit disposer de la délégation suivante :

- autoriser le Maire à gérer les locations appartenant à la commune, notamment pour l'émission des titres correspondants.

Vote à l'unanimité

D023-2026 Tarif cantine et règlement intérieur

Le marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire a débuté le 1er septembre 2024 avec la société SHCB.

Dans le cadre de ce marché, les tarifs des repas ont fait l'objet d'une augmentation de 1,55 % contractuelle, appliquée rétroactivement à compter du 1er mai 2025, comme indiqué ci-dessous :

	Ancien tarif HT	Nouveau tarif HT
Maternelle	3.39 €	3.44 €
Primaire	3.51 €	3.56 €
Adulte	3.95 €	4.01 €

Compte tenu de cette augmentation et des charges de personnel importantes liées au fonctionnement des écoles, la commune ne peut absorber intégralement cette hausse sans ajustement de la tarification actuelle.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose d'impacter partiellement cette augmentation sur les tarifs facturés aux usagers, avec une application à compter du 1er septembre 2026, selon les modalités suivantes :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Commune	5.06 €	5.22 €
Hors commune	5.29 €	5.45 €
Adulte	5.86 €	6.04 €

Cette évolution tarifaire permet de tenir compte de l'augmentation du coût des repas, tout en maintenant un équilibre financier pour la collectivité.

Cout périscolaire, cantine et école = 175.000 € par an.

Tous les frais de cantine (repas et personnels) n'est pas répercuté directement dans le tarif des repas. Il reste un important reste à charge pour les familles.

L'impact pour les parents est de 23.04 € par an pour un enfant qui reste tous les jours à la cantine.

Programme Lait et fruit à l'école financé par la DRAF. Une commune du canton le met en place. Le dépôt des dossiers se fait sur une plateforme en ligne, les dossiers étaient à déposer avant le 28 février 2026. A voir pour le prochain programme.

Augmentation des tarifs : vote à l'unanimité

Une phrase a été clarifiée dans le règlement intérieur sur l'âge minimum des enfants accueillis à la cantine.



La cantine

Pour bénéficier du service de restauration scolaire l'enfant doit être scolarisé à la journée et avoir 3 ans dans l'année civile en cours.

Un enfant absent le matin ne peut pas manger à la cantine et un enfant absent l'après-midi doit être récupéré à 11h30 et non après le repas.

Le règlement intérieur du périscolaire doit être mis au vote en conseil municipal avant d'être adressé aux parents.

Mise à jour du règlement intérieur : vote à l'unanimité

4D024-2026 Révision des loyers 2026

A compter du 01 juillet 2026, après révision selon l'indice de référence des loyers (146.60), les loyers sont les suivants :

Locataire	Loyer actuel	Nouveau loyer
Bernadette BELLIER (Logement la Bouvate)	366.92 €	369.77 €
Josiane MORAS (Logement ouest de l'école)	414.09 €	417.31 €
Logement au-dessus de l'école	352.70 €	355.44 €

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Information sur les élections sénatoriales

Nouvelle règle, souhait de convoquer des CM et que ceux qui votent pour les élections sénatoriales proposent de faire une liste.

Prochain CM le 5 juin à 19h00. Il faut trois titulaires – trois suppléants.

Information Céline BELLE – projet Chavannes Bren et Larnage avec le service culturel d'Arche Agglo => idée projet coconstruit par les communes « Projet Ginko Biloba » idée de planter un arbre par commune avec une procession chantée et dansée suivie d'un bal. Présence de Larnage Loisirs, la bibliothèque, le patrimoine

Bren : 14 novembre

Chavannes : 26 septembre

Larnage : 5 décembre couplé avec la descente aux flambeaux

Proposition de rencontre CCAS avec les associations pour caler l'organisation

Première réunion CCAS : le 4 juin

Visite de la préfète sur l'exploitation de M. BANC – demande de la préfecture que la presse ne soit pas présente et qu'il n'y ait pas de communication. Elle fait le tour des exploitations en ciblant sur certains thèmes, en l'occurrence ici l'arboriculture.

Inflation

Main d'œuvre

Foncier agricole

Vivre ensemble

L'eau

Demande de plus de rotation pour les poubelles suite à l'afflux des saisonniers l'été sur la commune (+800 personnes).

Travaux rue des vergers : Eiffage refait un sondage à la suite d'un affaissement (suite des travaux de juillet 2024), la route sera bloquée. => communication sur facebook, panneau pocket et courrier aux riverains.

Contournement pour les camions en sens unique par la rue de la croix.

Le département est informé pour interdiction d'accès par la pierrelle. La gendarmerie est informée.

Les bus pourront passer.

Les travaux Chautin sont quasiment finis, Orange doit retirer les poteaux restants. Ils restent quelques poteaux à retirer. Tout le monde est raccordé, mais la mise en service sera sous deux mois.

Fin du conseil à 21h17

Le Maire
Gérard ROBERTON

La secrétaire de séance
Emmanuelle MORCEL

